

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« type »,

le mot :

« catégorie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.